

États financiers

**MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS**

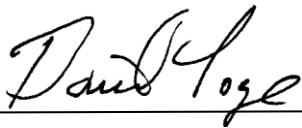
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2011

Non audité

## DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

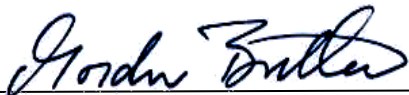
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non vérifiés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.



---

David Loye  
Directeur administratif



---

Gordon Butler  
Dirigeant principal des finances

**MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS**

(Non audité)

État de la situation financière

Au 30 juin 2011

(en milliers de dollars)

	30 juin 2011	31 mars 2011 Redressé Note 2
<b>Actif</b>		
Actif à court terme :		
Trésorerie	9 151 \$	12 485 \$
Créances	2 138	2 482
Stocks	1 013	891
Charges payées d'avances	627	441
	<u>12 929</u>	<u>16 299</u>
Encaisse affectée	1 135	1 088
Encaisse et placements affectés - Fonds de la collection nationale	6 052	5 396
Placements	37 297	36 880
Collection	1	1
Immobilisations	274 419	276 754
	<u>331 833 \$</u>	<u>336 418 \$</u>
<b>Passifs et capitaux propres</b>		
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer	11 855 \$	12 815 \$
Apports reportés et produit reporté (note 3)	2 916	2 895
	<u>14 771</u>	<u>15 710</u>
Apports reportés - Fonds de la collection nationale (note 4)	6 052	5 396
Apports reportés liés aux immobilisations (note 5)	238 241	241 297
Avantages sociaux futurs	8 514	8 665
	<u>267 578</u>	<u>271 068</u>
Actif net :		
Non affecté	27 573	29 893
Investissement en actif immobilisé	36 178	35 457
Gains de réévaluation cumulés	504	-
	<u>64 255</u>	<u>65 350</u>
	<u>331 833 \$</u>	<u>336 418 \$</u>

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

**MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS**

(Non audité)

État des résultats d'exploitation

Pour le trimestre clos le 30 juin 2011

(en milliers de dollars)

	30 juin 2011		30 juin 2010
<b>Produits :</b>			
Crédits parlementaires (note 7)	15 618	\$	18 819
Dons et commandites	122		87
Gain sur les placements	-		644
Intérêts	272		225
Exploitation (tableau 1)	3 550		3 597
	19 562		23 372
<b>Charges (tableau 2) :</b>			
Collection et recherche	3 065	\$	3 187
Exposition, éducation et communication	4 442		4 242
Locaux	9 563		9 340
Gestion de la Société	4 091		3 967
	21 161		20 736
<b>Résultat net excédentaire (déficitaire)</b>	<b>(1 599)</b>	<b>\$</b>	<b>2 636</b>

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

**MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS**

(Non audité)

État des gains et des pertes de réévaluation

Pour le trimestre clos le 30 juin 2011

(en milliers de dollars)

	30 juin 2011
Gains (pertes) de réévaluation cumulés, debut de l'exercice	- \$
Gains latents attribués aux :	
Obligations à long terme	504
<b>Gains de réévaluation cumulées, fin du trimestre</b>	<b>504 \$</b>

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

**MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS**

(Non audité)

État de l'évolution de l'actif net

Pour le trimestre clos le 30 juin 2011  
(en milliers de dollars)

	Non affecté	Investissement en actif immobilisé	Gains de réévaluation cumulés	30 juin 2011	30 juin 2010
Actif net, début de l'exercice	29 893 \$	35 457 \$	- \$	65 350 \$	63 488 \$
Résultat net excédentaire (déficitaire)	(1 599)	-	-	(1 599)	2 636
Gains de réévaluation	-	-	504	504	-
Variation nette du investissement en actif immobilisé (note 6)	(721)	721	-	-	-
Actif net, fin du trimestre	27 573 \$	36 178 \$	504 \$	64 255 \$	66 124 \$

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

**MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS**

(Non audité)

## État des flux de trésorerie

Pour le trimestre clos le 30 juin 2011

(en milliers de dollars)

	30 juin 2011	30 juin 2010
Activités d'exploitation :		
Encaissements (clients)	3 899 \$	3 507 \$
Encaissements (crédit parlementaire)	16 298	19 050
Décaissements (personnel et fournisseurs)	(22 580)	(21 220)
Intérêts reçus	272	225
	<u>(2 111)</u>	<u>1 562</u>
Activités d'investissement :		
Diminution des placements à long terme	87	75
Augmentation de l'encaisse et des placements affectés	<u>(703)</u>	<u>(55)</u>
	<u>(616)</u>	<u>20</u>
Activités d'investissement en immobilisations :		
Acquisition d'immobilisations	(1 356)	(697)
Activités de financement :		
Crédit parlementaires pour l'acquisition d'immobilisations	635	527
Apports affectés et revenus de placement connexes	<u>114</u>	<u>59</u>
	<u>749</u>	<u>586</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie	<u>(3 334)</u>	<u>1 471</u>
Trésorerie, début de l'exercice	12 485	6 277
Trésorerie, fin du trimestre	<u>9 151 \$</u>	<u>7 748 \$</u>

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

# MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS

Notes complémentaires

(Non audité)

Pour le trimestre clos le 30 juin 2011  
(en milliers de dollars)

---

## 1. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables du secteur public canadien applicables aux organismes gouvernementaux à but non lucratif. Les principales conventions comptables sont les suivantes.

### (a) Présentation

La Société a préparé les états financiers en appliquant la série 4200 des normes comptables du secteur public canadien applicables aux organismes gouvernementaux à but non lucratif.

La Société applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports pour les organismes à but non lucratif.

### (b) Actifs et passifs financiers

La trésorerie, l'encaisse et les placements affectés de même que les investissements à long terme en obligations à long terme et en obligations du véhicule d'actifs cadre sont classés dans la catégorie de la juste valeur. Ces actifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moyen de l'état des gains et des pertes de réévaluation à la fin de chaque période. Les gains et les pertes sur ces actifs financiers sont comptabilisés dans l'état des résultats d'exploitation lorsque l'actif financier est sorti du bilan en raison de cession ou de perte de valeur. Les gains ou pertes de change antérieurs à la sortie du bilan d'un actif financier ou au règlement d'un passif financier sont aussi comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

La juste valeur est déterminée pour les véhicules d'actifs cadres (VAC) au moyen d'une valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des hypothèses sur le marché. Tous les autres actifs financiers classés dans la catégorie de la juste valeur sont évalués à prix de marché en fonction du cours acheteur officiel. Les ventes et les achats de placements sont comptabilisés à la date de transaction. Les coûts d'opération liés à l'acquisition de placements sont passés en charges.

### (c) Trésorerie

La trésorerie est constitué de dépôts auprès d'institutions financières dont les fonds peuvent être retirés sans préavis ni pénalité.

### (d) Stocks

Les stocks, qui sont constitués d'articles pour les boutiques et de publications, sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.



# MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS

Notes complémentaires, page 2

(Non audité)

Pour le trimestre clos le 30 juin 2011  
(en milliers de dollars)

---

## 1. Principales méthodes comptables (suite)

### (e) Collection

La collection d'artefacts constitue la partie la plus importante des biens de la Société. Une valeur symbolique de 1 \$ lui est attribuée au bilan, en raison de la difficulté de donner une valeur significative à ces biens.

Les objets achetés pour la collection de la Société sont passés en charges au cours de l'exercice d'acquisition. Les objets donnés à la Société sont comptabilisés comme actifs, à une valeur nominale.

### (f) Immobilisations

Les immobilisations qui sont la propriété de la Société sont évaluées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. Les bâtiments appartenant au gouvernement du Canada, qui sont sous le contrôle administratif de la Société, sont comptabilisés à leur coût historique estimatif, déduction faite de l'amortissement cumulé. Les terrains appartenant au gouvernement du Canada, qui sont sous le contrôle administratif de la Société, sont comptabilisés à leur coût historique estimatif, et un montant correspondant est crédité directement à l'investissement en actif immobilisé.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, pendant la durée de vie utile estimative de l'actif, comme suit :

Actif	Vie utile
Bâtiments	40 ans
Améliorations des bâtiments	10 ans
Matériel technique et informatique	5 et 8 ans
Mobilier et matériel de bureau	8 ans
Véhicules motorisés	5 ans

Les droits cinématographiques représentent les coûts associés à l'investissement de la Société dans la production d'un film IMAX ou OMNIMAX. L'investissement dans les films est initialement comptabilisé comme un actif immobilisé et passé en charges au cours de la période de projection initiale des films.

Pour le trimestre clos le 30 juin 2011  
(en milliers de dollars)

---

**1. Principales méthodes comptables (suite)**

## (g) Avantages sociaux futurs

## (i) Régime de retraite

Tous les salariés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Société constituent le coût total à titre d'employeur. Le montant de ces cotisations est fondé sur un multiple des cotisations requises des salariés et pourrait changer au fil du temps selon la situation financière du Régime. Les cotisations de la Société sont passées en charges au cours de l'exercice où les services sont rendus et représentent l'ensemble des obligations de la Société en matière de prestations de retraite. La Société n'est pas tenue à l'heure actuelle de verser des cotisations au titre des insuffisances actuarielles du Régime de retraite de la fonction publique.

## (ii) Avantages complémentaires de retraite

La Société offre aux retraités et aux salariés admissibles un régime sans capitalisation de soins de santé et dentaires à prestations déterminées. Le coût des obligations au titre des prestations constituées gagnées par les salariés est déterminé par calculs actuariels à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et des meilleures estimations de la direction de l'indexation des salaires, taux d'actualisation, des âges de départ à la retraite et des coûts de soins de santé et dentaires anticipés.

Le coût des prestations est reporté et amorti suivant la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à la date d'instauration ou de modification. Le 1 juillet 2006, la Société a instauré ces régimes. En conséquence, elle amortit le coût des prestations au titre des services passés à la date d'instauration du régime sur 13,5 ans, soit la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à la date d'instauration.

Lorsqu'une modification donnant lieu à une augmentation ou à une diminution de l'obligation au titre des prestations constituées est apportée au cours de l'exercice afin d'accorder des avantages en considération des services passés, les gains ou pertes actuariels nets non amortis qui existent au moment de la modification sont comptabilisés immédiatement, pour un montant égal à l'augmentation ou à la diminution de l'obligation au titre des prestations constituées.

Les gains actuariels (pertes actuarielles) de l'obligation au titre des prestations constituées proviennent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus et des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des

Pour le trimestre clos le 30 juin 2011  
(en milliers de dollars)

---

**1. Principales méthodes comptables (suite)****(g) Avantages sociaux futurs (suite)****(ii) Avantages complémentaires de retraite (suite)**

prestations constituées. Les gains (pertes) actuariels sont comptabilisés de façon systématique sur le reste de la carrière active des employés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs admissibles à ces avantages complémentaires de retraite est de 12,7 ans.

L'évaluation actuarielle la plus récente a été effectuée par un actuaire indépendant en date du 31 mars 2010. La Société évalue et comptabilise son obligation au titre des prestations constituées à la fin du trimestre, sur la base des prévisions établies au 31 mars de chaque année.

**(iii) Congés de maladie**

La Société donne des congés de maladie aux employés qui s'accumulent, mais qui ne s'acquiescent pas. Le coût des obligations au titre des prestations constituées liées aux crédits de congé de maladie acquis par les employés est déterminé de manière actuarielle à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et l'estimation la plus probable de la direction concernant l'inflation, taux d'actualisation, les données démographiques du personnel et l'utilisation par les employés en service des droits de congé de maladie.

**(iv) Indemnités de départ**

Les salariés ont droit à des indemnités de départ, tel que le prévoient les conventions collectives et les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités est comptabilisé au fur et à mesure que les indemnités sont gagnées par les salariés. La direction a déterminé l'obligation au titre des prestations constituées au moyen d'une méthode de répartition des prestations fondée sur des hypothèses et des estimations les plus probables liées à des facteurs tels que le taux d'actualisation, l'inflation, le roulement prévu et les retraites ainsi que les taux de mortalité. Ces indemnités constituent pour la Société une obligation dont le règlement entraînera des paiements au cours des prochains exercices.

**(h) Constatation des produits****(i) Activités du Musée**

Les produits des activités du Musée découlent de la vente des droits d'entrée et des programmes, du cinéma IMAX, des locations de salles, des comptoirs de vente d'aliments, du stationnement, des ventes des boutiques, des publications et des redevances attribuables à la reproduction des produits vendus en boutique ainsi qu'à la distribution de films. Ces

Pour le trimestre clos le 30 juin 2011  
(en milliers de dollars)

---

## 1. Principales méthodes comptables (suite)

### (h) Constatation des produits (suite)

#### (i) Activités du Musée (suite)

produits sont comptabilisés au cours de l'exercice où se réalise la vente des biens ou la prestation des services.

#### (ii) Adhésions

Les produits de la vente d'adhésions sont comptabilisés sur la durée de la période d'admissibilité à l'adhésion.

#### (iii) Expositions itinérantes

Les produits tirés de la location d'expositions itinérantes sont comptabilisés sur la durée de l'exposition dans chaque endroit.

#### (iv) Intérêts sur la trésorerie et les placements

Les intérêts sur la trésorerie et les placements sont comptabilisés au cours de l'exercice où ils sont gagnés.

#### (v) Commandites

Les commandites non affectées sont comptabilisées comme produits au moment où elles sont reçues, ou à recevoir si le montant à recevoir peut être évalué de façon raisonnable et si sa perception est raisonnablement assurée. Les commandites grevées d'une affectation d'origine externe sont reportées de façon à les comptabiliser en tant que produits au cours de l'exercice où les obligations correspondantes sont remplies. Les produits des biens et des services reçus en nature ainsi que les charges compensatoires sont comptabilisés à la juste valeur de marché au moment de la réception.

#### (vi) Dons

Les dons sont constitués d'apports reçus d'entités non gouvernementales qui ne font pas partie du périmètre comptable du gouvernement fédéral, telles que les personnes, les fondations et les sociétés.

Les dons non affectés sont comptabilisés à titre de produits sur l'état des résultats d'exploitation au moment où ils sont reçus, ou à recevoir si le montant à recevoir peut être évalué de façon raisonnable et si sa perception est raisonnablement assurée.

Les apports qui sont explicitement ou implicitement affectés à l'achat d'immobilisations amortissables sont reportés et comptabilisés à titre de revenus selon la même méthode et sur la même période que les immobilisations connexes acquises.

Pour le trimestre clos le 30 juin 2011  
(en milliers de dollars)

---

**1. Principales méthodes comptables (suite)**

(h) Constatation des produits (suite)

(vi) Dons (suite)

Les apports affectés à l'externe à des fins précises sont reportés sur l'état de la situation financière et comptabilisés à titre de revenus sur l'état des résultats d'exploitation dans la période au cours de laquelle les dépenses connexes sont comptabilisées. Les revenus de placements grevés d'affectations sont comptabilisés à titre de revenus dans l'état des résultats d'exploitation dans la période au cours duquel les dépenses connexes sont comptabilisées.

(vii) Crédit parlementaire

Le gouvernement du Canada verse des fonds sous forme de contribution à la Société au moyen de crédits parlementaires.

Les crédits parlementaires qui sont explicitement ou implicitement affectés à l'achat d'immobilisations amortissables sont reportés et comptabilisés à titre de revenus selon la même méthode et sur la même période que les immobilisations connexes acquises.

Les crédits parlementaires affectés à des dépenses précises sont reportés sur l'état de la situation financière et comptabilisés à titre de revenus sur l'état des résultats d'exploitation dans la période au cours de laquelle ces dépenses sont engagées. Les crédits parlementaires qui ne sont pas affectés à une fin précise sont comptabilisés à titre de revenus dans l'état des résultats d'exploitation de la période pour laquelle le crédit est autorisé.

(viii) Autres produits

Les autres produits résultent principalement des services de bibliothèque, de reproduction photographique, de conservation et de coordination de la production d'activités spéciales, ainsi que des gains sur la cession de biens. Ces produits sont comptabilisés au cours de la période où a lieu la vente des biens ou la prestation des services.

(ix) Services de bénévoles

Le nombre d'heures de travail effectuées chaque année par les bénévoles est élevé. Or, en raison de la difficulté d'attribuer une juste valeur à ces services, les apports sous la forme de services ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

Pour le trimestre clos le 30 juin 2011  
(en milliers de dollars)

---

## 1. Principales méthodes comptables (suite)

### i) Incertitude relative à la mesure

Pour établir des états financiers conformément aux normes comptables du secteur public canadien applicables aux organismes gouvernementaux à but non lucratif, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges pour l'exercice. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations sont les passifs liés aux salariés, les passifs éventuels, l'évaluation des billets du véhicule d'actifs cadre, les bâtiments, les terrains et la durée de vie utile estimative des immobilisations. Les montants réels pourraient différer de façon importante des estimations.

## 2. Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1 avril 2011, la Société a adopté les normes comptables du secteur public applicables aux organismes gouvernementaux à but non lucratif. Ces normes modifiées ont été adoptées rétrospectivement et, par conséquent, les données comparatives de 2011 ont été retraitées. En outre, à la même date, la Société a procédé à l'adoption anticipée des chapitres SP 3450, Instruments financiers, et SP 2601, Conversion des devises, sur une base prospective, sans retraitement des données comparatives de 2011. Les principales modifications découlant de l'adoption de ces normes comptables se présentent comme suit :

- (a) Les actifs incorporels, représentant le coût des investissements par le Musée dans la production d'un film IMAX ou OMNIMAX en prévision d'une projection devant public, sont inclus dans la définition d'un actif immobilisé en vertu du chapitre SP 4230. Une modification a été apportée aux états financiers de 2011 afin de reclasser la valeur comptable d'actifs incorporels de 378 \$ aux actifs immobilisés.
- (b) Les autres éléments du résultat étendu ne sont pas comptabilisés en vertu des normes comptables du secteur public applicables aux organismes gouvernementaux à but non lucratif. Par conséquent, les autres éléments du résultat étendu et le résultat étendu ne sont plus indiqués dans l'état des résultats d'exploitation du Musée. Les états financiers de 2011 ont été modifiés de façon à enregistrer à titre d'apports reportés des montants antérieurement comptabilisés à titre d'autres éléments du résultat étendu.

Par conséquent, le cumul des autres éléments du résultat étendu de 2 412 \$ indiqué précédemment a été reclassé à titre d'apports reportés et produit reporté de 1 088 \$ et d'apports reportés – Fonds de la collection nationale de 1 324 \$. Les autres éléments du résultat étendu antérieurement comptabilisés à titre de revenus en 2011 ont été contrepassés.

Pour le trimestre clos le 30 juin 2011  
(en milliers de dollars)

---

**2. Adoption de nouvelles normes comptables (suite)**

(c) La Société a redressé ses états financiers de 2011 à l'égard de la comptabilisation des avantages sociaux futurs. Ce redressement portait précisément sur les différences des méthodes comptables énoncées ci-après :

(i) Taux d'actualisation

Auparavant, le taux d'actualisation utilisé pour calculer le coût des avantages postérieurs au départ à la retraite était basé sur celui qui s'appliquait aux obligations à longue échéance de sociétés cotées AA. Les normes comptables applicables aux organismes à but non lucratif du secteur public canadien exigent maintenant que le taux d'actualisation soit établi en fonction du coût d'emprunt de la Société. Le nouveau taux d'actualisation a entraîné un accroissement de l'obligation au titre des coûts des prestations postérieures au départ à la retraite; cette obligation s'établissait à 981 \$ le 1 avril 2010; le 31 mars 2011, elle a été augmentée de 615 \$.

(ii) Cessation d'emploi

Les normes comptables applicables aux organismes à but non lucratif du secteur public canadien exigent que l'obligation au titre des prestations de cessation d'emploi soit établie sur la base des prestations constituées. Auparavant, la Société prévoyait ce coût d'après les hypothèses et les estimations de la direction, à mesure que les employés rendaient les services nécessaires pour accumuler les droits correspondants. L'adoption de la méthode des prestations constituées a entraîné un accroissement de l'obligation au titre des prestations de cessation d'emploi; le 1 avril 2010, elle s'élevait à 838 \$; le 31 mars 2011, elle a été augmentée de 696 \$.

(iii) Congé de maladie

Auparavant, la Société n'était pas tenue d'enregistrer une obligation au titre des prestations constituées liée aux congés de maladie, parce qu'aucun droit en cette matière ne pouvait être acquis. Les normes comptables applicables aux organismes à but non lucratif du secteur public canadien exigent qu'un passif et une charge soient comptabilisés au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des congés rémunérés qui s'acquièrent ou s'accumulent dans l'exercice au cours duquel les employés fournissent à la Société des services qui ouvrent droit aux avantages. Une modification a été apportée aux états financiers de 2011 afin de comptabiliser un passif et une charge liés aux droits aux jours congés de maladie accumulés. L'obligation au titre des avantages futurs des employés, relativement aux congés de maladie, a donc augmenté de 208 \$ le 1 avril 2010; le 31 mars 2011, elle a été augmentée de 245 \$.

# MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS

Notes complémentaires, page 9

(Non audité)

Pour le trimestre clos le 30 juin 2011  
(en milliers de dollars)

## 2. Adoption de nouvelles normes comptables (suite)

### (iii) Congé de maladie (suite)

Dans l'ensemble, l'augmentation de l'obligation au titre des avantages sociaux futurs des employés s'établissait à 2 027 \$ le 1 avril 2010. L'obligation au titre des avantages sociaux futurs des employés avait augmenté de 1 556 \$ le 31 mars 2011.

(d) Selon les normes comptables du secteur public, les gains et les pertes de réévaluation sont comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les états financiers de 2011 n'ont pas été corrigés, puisque les chapitres SP 3450 et 2601 ne peuvent être appliqués de manière rétrospective. Les montants comparatifs, en ce qui a trait aux gains et pertes de réévaluation, sont présentés conformément aux méthodes comptables appliquées par la Société depuis le 31 mars 2011.

(e) Selon les normes comptables du secteur public canadien applicables aux organismes gouvernementaux à but non lucratif, l'actif net de la Société comprend son investissement en actif immobilisé et les actifs nets non affectés. Les états financiers de 2011 ont été modifiés pour présenter séparément chacun de ces éléments de l'actif net dans l'état de la situation financière.

L'incidence de ces retraitements sur les données de 2011 est la suivante :

	31 mars 2011 Audité	Adjustement	31 mars 2011 Redressé
<u>État de la situation financière</u>			
Actif :			
Actifs incorporels	378 \$	(378) \$	- \$
Immobilisations	276 376	378	276 754
Passif :			
Apports reportés et produit reporté	1 807	1 088	2 895
Apports reportés - Fonds de la collection nationale	4 072	1 324	5 396
Avantages sociaux futurs, début de l'exercice	6 172	2 027	8 199
Avantages sociaux futurs, fin de l'exercice	7 109	1 556	8 665
Actif net :			
Actif net, début de l'exercice	67 701	(4 213)	63 488
Actif net, fin de l'exercice	69 318	(3 968)	65 350
<u>État des résultats d'exploitation :</u>			
Autres éléments du résultat étendu	226	(226)	-



**MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS**

(Non audité)

Notes complémentaires, page 10

Pour le trimestre clos le 30 juin 2011  
(en milliers de dollars)

Note 3 - Apports reportés et produit reporté :

Les apports reportés et les produits reportés sont comme suit :

	30 juin 2011		31 mars 2011	
Apports reportés de sources non gouvernementales	1 135	\$	1 088	\$
Crédits parlementaires reportés	995		1 134	
Total des apports reportés	2 130		2 222	
Produits reportés - biens et services	786		673	
	2 916	\$	2 895	\$

Les changements apportés au solde d'apports reportés et de produits reportés au cours du trimestre sont comme suit :

	30 juin 2011		31 mars 2011	
Solde, début de l'exercice	2 895	\$	3 282	\$
Plus les apports affectés reçus de sources non gouvernementales	57		370	
Plus les revenus de placements reportés	1		4	
Plus les fonds reçus par la fourniture de biens et services	688		2 076	
Moins les montants transférés vers le Fonds de la collection nationale	-		(255)	
Moins les montants comptabilisés à titre de revenus	(725)		(2 582)	
Solde, fin du trimestre	2 916	\$	2 895	\$

**MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS**

(Non audité)

Notes complémentaires, page 11

Pour le trimestre clos le 30 juin 2011  
(en milliers de dollars)

Note 4 - Apports reportés pour le Fonds de la collection nationale :

Les apports reportés pour le Fonds de la collection nationale sont comme suit :

	30 juin 2011		31 mars 2011	
Crédits parlementaires reportés	4 677	\$	4 072	\$
Apports d'entités non gouvernementales	1 375		1 324	
	6 052	\$	5 396	\$

Les changements apportés aux apports reportés pour le Fonds de la collection nationale au cours du trimestre sont comme suit :

	30 juin 2011		31 mars 2011	
Solde, début de l'exercice	5 396	\$	3 118	\$
Plus les apports d'entités non gouvernementales reçus au cours du trimestre	50		103	
Plus les crédits parlementaires affectés au Fonds de la collection nationale	500		2 000	
Plus les revenus de placements reportés	33		82	
Plus gains latents sur les placements	73		9	
Plus montants transférés de l'encaisse affectée	-		255	
Moins les montants comptabilisés à titre de revenus	-		(171)	
Solde, fin du trimestre	6 052	\$	5 396	\$

**MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS**

(Non audité)

Notes complémentaires, page 12

Pour le trimestre clos le 30 juin 2011  
(en milliers de dollars)

Note 5 - Apports reportés liés aux immobilisations :

Les apports reportés liés aux immobilisations sont comme suit :

	30 juin 2011		31 mars 2011	
Apports de capital reportés de sources non gouvernementales	2 366	\$	2 514	\$
Financement d'immobilisations reporté au moyen de crédits parlementaires	235 875		238 783	
	238 241	\$	241 297	\$

Les changements apportés aux apports reportés liés aux immobilisations au cours du trimestre sont comme suit :

	30 juin 2011		31 mars 2011	
Solde, début de l'exercice	241 297	\$	245 591	\$
Plus crédits parlementaires reçus au cours du trimestre	1 356		5 698	
Moins crédits parlementaires utilisés provenant de projets d'immobilisations reportés au cours des exercices précédents	(720)		(290)	
Plus crédits parlementaires reçus pour de projets d'immobilisations reportés à des périodes ultérieures	-		4 754	
Crédits parlementaires reçus	241 933		255 753	
Moins les montants comptabilisés à titre de revenus :				
Apports de capital reportés	(38)		(148)	
Crédit parlementaires	(3 654)		(14 308)	
Solde, fin du trimestre	238 241	\$	241 297	\$

**MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS**

(Non audité)

Notes complémentaires, page 13

Pour le trimestre clos le 30 juin 2011  
(en milliers de dollars)

Note 6 - Investissement en immobilisations :

L'investissement en immobilisations comprend les éléments suivants :

	30 juin 2011	31 mars 2011
Immobilisations	274 419 \$	276 754 \$
Moins les montants financés par des apports reportés liés aux immobilisations	(238 241)	(241 297)
	36 178 \$	35 457 \$

Les changements des investissements en immobilisations au cours du trimestre sont comme suit :

	30 juin 2011
Ajouts d'immobilisations	1 356 \$
Moins les immobilisations financés par des apports reportés liés aux immobilisations	(635)
	721
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	3 692
Amortissement du financement d'immobilisations reporté	(3 692)
Variation net d'investissement en immobilisations	721 \$

**MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS**

(Non audité)

Notes complémentaires, page 14

Pour le trimestre clos le 30 juin 2011  
(en milliers de dollars)

Note 7 - Crédits parlementaires :

Crédits parlementaires comptabilisés à titre de produits :

	30 juin 2011		30 juin 2010	
Montant du budget principal des dépenses à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital	63 379	\$	65 325	\$
Budgets supplémentaires des dépenses et virements	665		5 893	
	64 044		71 218	
Crédits parlementaires recevables à la fin du trimestre	(51 083)		(55 682)	
Crédits parlementaires reçus au cours du trimestre	12 961		15 536	
Crédits parlementaires reportés, début de l'exercice	7 125		3 324	
Crédits parlementaires disponible pour usage	20 086		18 860	
Portion du montant reporté pour les acquisitions et les projets particuliers	(6 266)		(2 902)	
Montants utilisés pour l'acquisition d'immobilisations	(1 356)		(697)	
Amortissement du financement d'immobilisations reporté	3 654		3 558	
Virements au Fonds de la collection nationale	(500)		-	
Crédits parlementaires comptabilisés à titre de produits	15 618	\$	18 819	\$

Reconciliation des crédits parlementaires reportés :

	30 juin 2011		30 juin 2010	
Crédits parlementaires reportés, début de l'exercice	7 125	\$	3 324	\$
Crédits parlementaires reportés utilisés au cours du trimestre	(859)		(422)	
Crédits parlementaires reportés, fin du trimestre	6 266	\$	2 902	\$

**MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS**

(Non audité)

## Tableau 1 - Produits d'exploitation

Pour le trimestre clos le 30 juin 2011  
(en milliers de dollars)

	30 juin 2011	30 juin 2010
Droits d'entrée et programmes	1 358 \$	1 331 \$
Location de salle et concessions	531	535
Ventes - Boutiques	495	515
Imax	486	499
Stationnement	371	322
Expositions itinérantes	75	66
Adhésions	58	45
Publications	29	12
Redevances	2	78
Autres	145	194
	<b>3 550 \$</b>	<b>3 597 \$</b>

**MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS**

(Non audité)

## Tableau 2 - Charges

Pour le trimestre clos le 30 juin 2011  
(en milliers de dollars)

	30 juin 2011	30 juin 2010
Coût du personnel	8 759 \$	7 924 \$
Amortissement des immobilisations	3 692	3 596
Services professionnels et spéciaux	3 025	3 220
Impôts fonciers	2 303	2 265
Services publics	740	679
Communications	624	361
Fabrication et location d'éléments d'exposition	454	503
Matériel et fournitures	308	355
Réparations et entretien	299	656
Marketing et publicité	246	297
Coût des marchandises vendues	230	191
Déplacements	209	278
Redevances	116	117
Acquisitions de pièces de collection	42	189
Locations	39	43
Location d'immeubles	11	17
Autres	64	45
	21 161 \$	20 736 \$

## COMPTE RENDU

Ces états financiers trimestriels doivent être lus en parallèle avec les états financiers vérifiés du 31 mars 2011 du Musée canadien des civilisations et avec le présent compte rendu.

Au 31 mars 2011, la Société était classée comme un organisme public de type commercial. Par conséquent, les états financiers du 31 mars 2011 ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Le 1 avril 2011, la Société a adopté les normes comptables du secteur public applicables aux organismes gouvernementaux à but non lucratif. Ces normes modifiées ont été adoptées rétrospectivement et, par conséquent, les données comparatives de 2011 ont été retraitées. En outre, à la même date, la Société a procédé à l'adoption anticipée des chapitres SP 3450, Instruments financiers, et SP 2601, Conversion des devises, sur une base prospective, sans retraitement des données comparatives de 2011. Les principales modifications découlant de l'adoption de ces normes comptables se présentent comme suit :

- (a) Les actifs incorporels sont inclus dans la définition donnée au terme « actif immobilisé » dans le chapitre SP4230. Une modification a été apportée aux états financiers de 2011 afin de reclasser la valeur comptable d'actifs incorporels aux actifs immobilisés.
- (b) Les autres éléments du résultat étendu ne sont pas comptabilisés en vertu des normes comptables du secteur public applicables aux organismes gouvernementaux à but non lucratif. Par conséquent, les autres éléments du résultat étendu et le résultat étendu ne sont plus indiqués dans l'état des résultats d'exploitation du Musée. Les états financiers de 2011 ont été modifiés de façon à enregistrer à titre d'apports reportés des montants antérieurement comptabilisés à titre d'autres éléments du résultat étendu. Par conséquent, le cumul des autres éléments du résultat indiqué précédemment a été reclassé à titre d'apports reportés et produit reporté et d'apports reportés – Fonds de la collection nationale. Les autres éléments du résultat étendu antérieurement comptabilisés à titre de revenus en 2011 ont été contrepassés.
- (c) La Société a redressé ses états financiers de 2011 à l'égard de la comptabilisation des avantages sociaux futurs. Ce redressement portait précisément sur les différences des méthodes comptables énoncées ci-après :
  - *Taux d'actualisation* : Les normes comptables applicables aux organismes à but non lucratif du secteur public canadien exigent maintenant que le taux d'actualisation soit établi en fonction du coût d'emprunt de la Société. Auparavant, le taux d'actualisation utilisé pour calculer le coût des avantages postérieurs au départ à la retraite était basé sur celui qui s'appliquait aux obligations à longue échéance de sociétés cotées AA;
  - *Cessation d'emploi* : Les normes comptables applicables aux organismes à but non lucratif du secteur public canadien exigent que l'obligation au titre des prestations de cessation d'emploi soit établie sur la base des prestations constituées. Auparavant, la Société prévoyait ce coût d'après les hypothèses et les estimations de la direction, à mesure que les employés rendaient les services nécessaires pour accumuler les droits correspondants;



- *Congé de maladie* : Auparavant, la Société n'était pas tenue d'enregistrer une obligation au titre des prestations constituées liée aux congés de maladie, parce qu'aucun droit en cette matière ne pouvait être acquis. Les normes comptables applicables aux organismes à but non lucratif du secteur public canadien exigent qu'un passif et une charge soient comptabilisés au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des congés rémunérés qui s'acquièrent ou s'accumulent dans l'exercice au cours duquel les employés fournissent à la Société des services qui ouvrent droit aux avantages.
- (d) Selon les normes comptables du secteur public, les gains et les pertes de réévaluation sont comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les états financiers de 2011 n'ont pas été corrigés, puisque les chapitres SP 3450 et 2601 ne peuvent être appliqués de manière rétrospective. Les montants comparatifs, en ce qui a trait aux gains et pertes de réévaluation, sont présentés conformément aux méthodes comptables appliquées par la Société au 31 mars 2011.
- (e) Selon les normes comptables du secteur public canadien applicables aux organismes gouvernementaux à but non lucratif, l'actif net de la Société comprend son investissement en actif immobilisé et les actifs nets non affectés. Les états financiers de 2011 ont été modifiés pour présenter séparément chacun de ces éléments de l'actif net dans l'état de la situation financière.

Les conséquences de ces retraitements sur les données chiffrées de 2011 sont exposées en détail dans le tableau de la note 2 des états financiers.

Pour le trimestre, les recettes découlant des activités opérationnelles et les dépenses correspondent à la fois au budget et aux résultats de l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation net accuse une perte de 1,6 million de dollars, principalement en raison de l'écart temporaire entre les dépenses enregistrées de la fin du trimestre et la connaissance des crédits parlementaires pour régler les obligations de paiement.

L'encaisse a diminué de 3,3 millions de dollars, comparativement à la fin de l'exercice précédent, principalement en raison du prélèvement moins élevé pour le trimestre et à la réduction des créditeurs. Le Fonds de la collection nationale se situait à 6,1 millions de dollars le 30 juin 2011.

Les gains latents sur les placements ne sont plus portés aux recettes; ils sont désormais comptabilisés à l'état de la situation financière en tant que gain de réévaluation cumulé. Comme cette modification s'applique prospectivement à compter du 1 avril 2011, l'état des résultats d'exploitation montre un gain de 644 000 \$ pour l'exercice précédent et nul pour l'exercice financier en cours. Les crédits parlementaires sont consignés en tant que recettes pour la période au cours étant donné que les gains de l'exercice en cours au regard des pertes ou gains latents sur les placements sont maintenant considérés comme des pertes ou des gains de réévaluation. Les gains de réévaluation cumulés de 504 000 \$ représentent les gains latents sur les placements.

Le 30 juin 2011, la Société détenait des papiers du véhicule d'actifs cadre (VAC). Les justes valeurs des papiers du véhicule d'actifs cadre II (VACII) sont établies à partir des hypothèses précédentes et sont fondées sur l'évaluation par la Société des conditions du marché. Le 31 mars 2011, les papiers VACII ont été consignés à leur juste valeur estimative de 7,6 millions de dollars. La Société a maintenu cette évaluation le 30 juin 2011.

Le Rapport de gestion daté du 31 mars 2011 indique que la Société a entrepris certaines initiatives pour faire face à l'insuffisance budgétaire pour 2011-2012; ces initiatives comprennent une augmentation de certains frais d'utilisation, notamment les droits d'entrée et les frais de stationnement, des objectifs accrus pour un soutien du secteur privé et la réduction des coûts indirects grâce à la renégociation et au renouvellement des contrats. Ces initiatives ont permis de pallier la majeure partie de l'insuffisance budgétaire; cependant, au 30 juin 2011, des mesures supplémentaires seront encore requises pour le reste de l'exercice.